

SYNTHÈSE CE 72



RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif du MDP (le Conseil) a tenu sa [soixante-douzième réunion](#) (du 4 au 8 mars 2013) à Bonn, en Allemagne. La réunion s'est centrée sur les [éventuelles modifications à apporter aux modalités et procédures du MDP](#) et a abouti à l'adoption de [22 recommandations](#). Les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative des Centres de collaboration régionaux (RCC) ont été examinés. Une nouvelle ébauche pour le suivi de la performance des DOE, la procédure d'accréditation et le standard d'accréditation des entités opérationnelles désignées (DOE) ont été examinés. Le Conseil a annoncé que le traitement des demandes d'enregistrement ou de délivrance reposerait à nouveau sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». Le Conseil a établi le [plan de travail 2013 pour 4 groupes d'experts et groupes de travail](#). Ce plan prévoit la mise en œuvre d'efforts « de haut en bas » visant à simplifier et à rationaliser les méthodologies existantes, tout en préconisant l'élaboration d'une méthodologie normalisée pour le secteur du bâtiment.

Questions relatives à la gouvernance

Faits marquants : Le Conseil a examiné les [contributions relatives aux éventuelles modifications à apporter aux modalités et procédures du mécanisme](#) destinées à faire du MDP un outil plus efficace. Un total de [22](#)

[recommandations a été établi](#). Ces recommandations incluent notamment : a) la définition du rôle joué par la partie hôte tout au long du projet et du programme ; b) la définition du contenu des lettres d'approbation (LoA) et les conditions dans lesquelles elles peuvent être retirées ; c) une

meilleure prise en compte des contributions dans le cadre des consultations auprès des parties prenantes locales ; d) la révision de la durée établie des périodes de comptabilisation ; e) une meilleure procédure de soumission de méthodologie n'exigeant plus de joindre un descriptif de projets (DP). Le Conseil a pris note d'une mise à jour du compte-rendu concernant la mise en œuvre et le fonctionnement des cinq Centres de collaboration régionaux (RCC) suivants : Lomé, au Togo ; Kampala, en Ouganda ; Manille, aux Philippines ; Bogota, en Colombie ; Saint-Georges, à Grenade.

Le Conseil a noté que le traitement des demandes d'enregistrement ou de délivrance reposerait à nouveau, à compter du mois de mars 2013, sur le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Impacts pour les parties prenantes :

Toute une série d'améliorations destinées à accroître l'efficacité du MDP pourrait être adoptée fin 2013. Les efforts actuels visent à optimiser le soutien du MDP dans les zones couvertes par leurs RCC respectifs. Suite au nombre accru de demandes fin 2012 et aux délais en résultant, le traitement des demandes d'enregistrement et de délivrance devrait retrouver son rythme normal.



Questions relatives aux procédures

Faits marquants : Le Conseil a examiné une note de réflexion concernant les questions en suspens liées à la révision de la « Procédure d'accréditation des entités opérationnelles par le Conseil exécutif du MDP » et a réalisé des progrès significatifs. En ce qui concerne le suivi des performances des entités opérationnelles désignées, le Conseil a examiné un projet de procédure révisée, ainsi qu'une note de réflexion relative aux seuils proposés pour les indicateurs utilisés

Impacts pour les parties prenantes :

Les révisions proposées (lesquelles restent encore à appliquer) devraient permettre de réduire les coûts et d'augmenter la transparence, la prévisibilité et la cohérence de la prise de décisions des entités opérationnelles désignées.

Questions relatives aux normes, aux outils et aux lignes directrices

Faits marquants : Le Conseil a demandé au Meth Panel (groupe d'experts de méthodologie) d'élaborer, dans la mesure du possible, des paramètres ou des approches normalisés susceptibles d'être mis en œuvre au niveau mondial sous la forme d'un outil méthodologique. Ils seront examinés lors de la soixante-quinzième réunion. Dans le cadre de son [plan de travail pour les groupes d'experts](#), le Conseil a demandé d'optimiser et de simplifier les méthodologies et les outils méthodologiques, ainsi que la mise en œuvre d'une méthodologie utilisant des approches normalisées

pour l'efficacité énergétique des bâtiments.

Impacts pour les parties prenantes :

Grâce aux efforts « de haut en bas », l'élaboration des projets au titre du MDP devrait être simplifiée. L'effort et le coût associé au suivi des émissions devrait diminuer. Enfin, une méthodologie simple et facile à appliquer dans le secteur du bâtiment pourrait permettre de mobiliser le potentiel de réduction d'émissions inexploité.



Questions relatives à des sujets de politique générale

Faits marquants : Le Conseil a demandé au secrétariat d'analyser quelles modifications de fonctionnement pourraient être considérées comme permanentes et sous le contrôle des porteurs de projet, afin de considérer la question lors d'une future réunion. Le Conseil a apporté des [clarifications sur l'application de l'exigence de prise en compte préalable du MDP en cas d'absence d'autorité nationale désignée par l'hôte](#). Le Conseil a également fourni des [précisions sur la suppression d'une méthodologie incluse dans un programme d'activités ou une activité de projet qui applique plusieurs méthodologies, après la consultation globale des parties prenantes](#).

Impacts pour les parties prenantes : Pour les projets mis en place dans

des pays hôtes sans autorité nationale désignée clairement définie à la date de démarrage de l'activité de projet proposée ou dans les 180 jours à compter de la date de démarrage, une notification de prise en compte préalable du MDP au seul secrétariat de la CCNUCC est suffisante. La seconde clarification permet aux promoteurs de projets d'éliminer de leur projet ou de leur programme des méthodologies lors de la validation, tant qu'aucune modification n'est survenue au niveau du projet physique. Dans ce cas, les documents doivent être republiés pour que toutes les parties prenantes puissent les examiner à nouveau.



Dialogue avec divers forums et autres parties prenantes

Le Conseil a pris note des sujets suivants : **i)** le Forum des autorités nationales désignées s'est tenu à Doha, Qatar du 24 au 25 novembre 2012 ; **ii)** les 13^{ème} et 14^{ème} téléconférences avec les entités opérationnelles désignées le 18 décembre 2012 et le 26 février 2013 ; **iii)** les formations et ateliers régionaux pour les autorités nationales désignées africaines, centrés sur les niveaux de référence normalisés et les projets d'activité devraient se tenir en Côte d'Ivoire au cours de la première semaine de juillet 2013, en conjonction avec le [Forum africain du carbone](#) ; **(iv)** des tables rondes sur le MDP, destinées à fournir une

plate-forme de contributions et d'échanges avec le Conseil sont prévues le 20 avril, le 17 juin et le 23 août 2013.

Prochaine réunion : CE 73
27-31 mai 2013
(dates provisoires)
Bonn, Allemagne

Crédits photos : 1. « Untouched Neighbourhood » de Li Jingyun 2. « San Carlos Renewable Energy Project » de Anabele 3. « Waste Heat Recovery based 15 MW Power Generation Project at Bestway Cement Limited, Chakwal, Pakistan » d'Ahsan Javed 4. « Methane recovery and utilisation project at TSH Sabahan Palm Oil Mill » d'Er Mond Massalo Batti

Clause de non-responsabilité : La SYNTHÈSE CE 72 est publiée par le secrétariat de la CCNUCC pour le compte du CE du MDP et propose une synthèse accessible des réunions du CE. Elle ne constitue pas un document officiel du CE du MDP et, par conséquent, ne doit pas être considérée comme tel.

Publié le 28 mai 2013